



# Déclaration des spéculations



Cadre réservé à l'administration (remplir uniquement si le contrôle de l'exploitation est établi par un agent habilité)

Cachet de l'établissement

<b>DCL</b> CAPL.DCL.290105	Nom et prénom de l'agent : ..... Service/Établissement (préciser la localité) : ..... Date de contrôle : ..... Signature :	
-------------------------------	---	--

L'adhésion à la Chambre de l'agriculture et de la pêche lagunaire est basée sur la déclaration. Des enquêtes de contrôle peuvent être effectuées pour vérifier les informations transmises. Toute fausse déclaration vous expose à une radiation de l'annuaire CAPL pour une durée maximale de cinq ans. Chaque exploitation doit faire l'objet d'une déclaration sur le principe suivant : **1 exploitation = 1 déclaration**. Sont reconnues comme professionnelles, au sens de la réglementation en vigueur, les personnes physiques ou morales qui cumulent, pour l'ensemble de leurs exploitations, au minimum 400 points de spéculations toutes filières confondues (agricoles et lagunaires). Le nombre de points de spéculations défini votre catégorie d'adhérent à la Chambre. Vous pouvez demander à être accompagné dans votre déclaration par un agent de la CAPL, de la DAG pour l'agriculture, de la DRM pour la pêche lagunaire de l'EVT pour la vanille ou lorsque la présence de ces services n'est pas assurée, auprès de l'autorité compétente de l'île (Mairie ou Tavana Hau) (voir contacts utiles).

Les personnes morales, hors sociétés de production, représentant des groupements tels que les associations, les coopératives, les syndicats ou tout autres entités exerçant des activités agricoles et/ou liées à la pêche lagunaire ne sont pas tenues de déclarer les spéculations concernant leurs activités. Pour l'adhésion de ces personnes morales, il convient de se reporter au formulaire n° CAPL.FDA.290125.

Remarque : Veuillez renseigner par une croix dans la colonne "Total" les productions envisagées qui n'ont pas encore été mis en place.

CATÉGORIES D'ADHÉRENTS	CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ
CG - Professionnels grands exploitants agricoles	Personnes physiques ou morales cumulant au minimum 1 000 points de spéculations en filières agricoles
CP - Professionnels exploitants agricoles	Personnes physiques ou morales cumulant entre 400 et 999 points de spéculations en filières agricoles
PL - Professionnels pêche lagunaire	Personnes physiques ou morales cumulant au minimum 400 points de spéculations en filières lagunaires
TM - Professionnels Terre-Mer	Personnes physiques ou morales cumulant au minimum 400 points de spéculations sans atteindre ce seuil individuellement dans les filières agricoles et lagunaires
CM - Porteurs de projets	Personnes physiques ou morales hors groupements se trouvant dans l'un des cas suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Exercer ou projeter d'exercer une ou plusieurs activités agricoles et/ou liées à la pêche lagunaire sans atteindre 400 points de spéculations ;</li> <li>- Reprendre une ou plusieurs exploitations non familiales même si celles-ci cumulent plus de 400 points de spéculations ;</li> <li>- Cumuler plus de 400 points de spéculations sans pouvoir justifier d'une capacité professionnelle suffisante (avoir au minimum 2 ans d'expérience en tant que chef d'exploitation ou avoir été salarié(e) d'une exploitation pendant au moins 2 ans ou avoir adhéré à la Chambre à titre provisoire pendant 2 ans ou être titulaire d'un diplôme reconnu dans le secteur d'activité ou avoir suivi une formation en lien avec l'activité).</li> </ul>

CONTACTS UTILES						
CAPL		DAG		DRM		
Papeete	40 50 26 90	Pirae	40 42 81 44	Rapa	40 95 72 02	
Taravao	40 57 18 23	Papara	40 57 42 02	Rangiroa	40 96 83 99	
Moorea	87 70 09 30	Taravao	40 57 10 95	Tikehau	40 96 02 86	
Raiatea	87 70 01 31	Afareaitu	40 56 14 86	Mangareva	40 97 83 01	
Tahaa	87 79 85 06	Raiatea	40 60 21 00	Nuku Hiva	40 92 07 20	
Huahine	87 74 23 64	Tahaa	40 65 61 27	Hiva Oa	40 92 73 62	
Tubuai	87 70 02 76	Huahine	40 68 82 39	Ua Huka	40 92 61 51	
Ua Pau	87 33 90 80	Bora Bora	40 64 70 76	Ua Pau	40 92 54 18	
		Tubuai	40 95 03 25		Mataiea	40 57 47 36
		Rurutu	40 94 03 20		Raiatea	40 66 41 75
		Raivavae	40 95 44 66		Tahaa	40 60 81 70
		Rimatara	40 94 43 81		Huahine	40 68 87 98

<b>LE DEMANDEUR</b>		<b>LOCALITÉ DE L'EXPLOITATION</b>			
Nom : .....	Prénom : .....	Archipel : .....	Île : .....	Commune : .....	Commune associée : .....
Téléphone : .....	N° de carte CAPL (optionnel) : .....				
Filières agricoles					
Production			Unité	Pts/unité	Nombre
Production animale (PA)					
1	Taureau	Animal	35		
2	Vache mère	Animal	40		
3	Vache laitière	Animal	35		
4	Étalon	Animal	100		
5	Jument	Animal	100		
6	Poulain	Animal	35		
7	Poularche	Animal	35		
8	Hongre	Animal	50		
9	Bélier	Animal	35		
10	Brebis	Animal	10		
11	Bouc	Animal	35		
12	Chèvre	Animal	10		
13	Chèvre laitière	Animal	50		
14	Verrat	Animal	35		
15	Truie mère	Animal	100		
16	Place de porc à l'engraissement	M <sup>2</sup>	35		
17	Poule pondeuse	Animal	2		
18	Place de poulet de chair à l'engraissement	Place	3		
19	Place de canard à l'engraissement	Place	3		
20	Place d'autres volailles à l'engraissement	Place	1		
21	Lapine mère	Animal	20		
22	Place de lapin à l'engraissement	Animal	5		
23			<b>Total PA (lignes 1 à 22)</b>		
Apiculture (API)					
24	Ruche	Ruche	20		
25			<b>Total API (ligne 24)</b>		
Vanille (VNL)					
26	Tuteur de vanille espacés d'au moins 1,6 mètres	Tuteur	8		
27			<b>Total VNL (ligne 26)</b>		
Production végétale (PV)					
28	Céréales, oléagineux, protéagineux de plein champ	Ha	200		
29	Canne à sucre de plein champ	Ha	200		
30	Champignons	M <sup>2</sup>	8		
31	Pitaya	Tuteur	8		
32	Plantes grimpantes	Mètre linéaire	1		
33	Ananas	M <sup>2</sup>	0,1		
34	Pandanus	M <sup>2</sup>	0,1		
35	Caféier	M <sup>2</sup>	0,1		
36	Graines germées	M <sup>2</sup>	20		
37	Gazon à vocation commerciale	M <sup>2</sup>	2		
38	Plantes aromatiques en plein champ	M <sup>2</sup>	0,3		
39	Plantes médicinales en plein champ	M <sup>2</sup>	0,3		
40	Kava en plein champ	M <sup>2</sup>	0,3		
41	Épices en plein champ	M <sup>2</sup>	0,3		
42	Plantes aromatiques en pots	Pot	0,8		
43	Plantes médicinales en pots	Pot	0,8		
44	Kava en pots	Pot	0,8		
45	Épices en pots	Pot	0,8		
46	Cultures florales ou ornementales de pleins champs	M <sup>2</sup>	0,4		
47	Cultures florales ou ornementales en pots	Pot	0,8		
48	Cultures végétales de pleins champs en plein air	M <sup>2</sup>	0,2		
49	Cultures végétales de pleins champs sous abris	M <sup>2</sup>	0,5		
50	Cultures végétales hors sol, aquaponique ou hydroponique en plein air (emprise au sol du système comprise)	M <sup>2</sup>	1		

51	Cultures végétales hors sol, aquaponique ou hydroponique sous abris (emprise au sol du système comprise)	M²	4		
52	Cultures verticales ou en container	M²	25		
53	Vergers d'arbres fruitiers irrigués	M²	0,2		
54	Vergers d'arbres fruitiers non irrigués	M²	0,1		
55	Arbres fruitiers hors vergers	Arbre	4		
56	Pépinières sur table	M²	0,5		
57	Pépinières en pot	Pot	0,8		
58	Pinus	Ha	80		
59	Autres essences d'arbres non fruitières	Ha	150		

Production annuelle

60	Charbon de bois	Sac de 25 kg	10		
61	Noix de cocos	Coco	0,05		
62	Coprah	Tonne	150		
63	Bourre de cocos	Sac de 25 kg	10		
64	Feuille de cocotier à tresser	Feuille	0,1		
65	Feuille de pandanus à tresser	Feuille	0,125		
66	Tamanu non décortiqué	Kg	1		
67	Tamanu décortiqué	Kg	0,5		
68	Bambou	Tige	0,4		
69	Nono	Tonne	60		
70	Mape	Tonne	60		
71		<b>Total PV (lignes 28 à 71)</b>			

Filières lagonaires

Pêche lagonaire (PL)					
72	Parcs à poissons	Unité	50		
73	Filet de 25 mètres	Unité	5		
74	Fusil sous-marin	Unité	10		
75	Nasse	Unité	5		
76	Harpon	Unité	5		
77	Ligne de fond gréée	Unité	5		
78	Embarcation sans moteur	Unité	20		
79	Embarcation à moteur	Unité	40		

Produits de la pêche de l'année – Iles du Vent

80	Ature provenant de parcs ou de filets	Tui	0,2		
81	Autres poissons provenant de parcs ou de filets	Tui	0,16		
82	Ature provenant d'autres techniques	Tui	0,20		
83	Autres poissons provenant d'autres techniques	Tui	0,24		
84	Einaa	Bol	0,8		
85	Crustacés	Kg	1		
86	Mollusque sans coquille (pahua, ma'oaa, fe'e, etc.)	Kg	0,6		
87	Autres mollusques avec coquille (u'u, ahi, tu'a'i, tio, ma'ma)	Kg	0,6		
88	Rori titi séché	Kg	2,8		
89	Rori ananas séché	Kg	1,4		
90	Rori récif séché	Kg	1,4		
91	Rori vermicelle séché	Kg	0,6		
92	Gonades de vana	Bocal 1L	1,2		
93	Algues à faible valeur commerciale – padine	Kg poids sec	0,3		
94	Algues à forte valeur commerciale – rimu opupu	Kg poids frais	0,14		

Produits de la pêche de l'année – Autres archipels

95	Ature provenant de parcs ou de filets	Tui	0,14		
96	Autres poissons provenant de parcs ou de filets	Tui	0,12		
97	Ature provenant d'autres techniques	Tui	0,20		
98	Autres poissons provenant d'autres techniques	Tui	0,16		
99	Einaa	Bol	0,6		
100	Crustacés	Kg	0,6		
101	Mollusque sans coquille (pahua, ma'oaa, fe'e, etc.)	Kg	0,3		
102	Autres mollusques avec coquille (u'u, ahi, tu'a'i, tio, ma'ma)	Kg	0,4		
103	Rori titi séché	Kg	2,8		
104	Rori ananas séché	Kg	1,4		
105	Rori récif séché	Kg	1,4		
106	Rori vermicelle séché	Kg	0,6		
107	Gonades de vana	Bocal 1L	0,6		
108	Algues à faible valeur commerciale – padine	Kg poids sec	0,3		

109	Algues à forte valeur commerciale – rimu opupu	Kg poids frais	0,14		
110				<b>Total PL (lignes 72 à 110)</b>	
<b>Aquaculture (AQU)</b>					
111	Bassin en terre	M <sup>2</sup>	1		
112	Cage à crevette	M <sup>2</sup>	5		
113	Cage à poisson	M <sup>2</sup>	5		
114	Enclos	M <sup>2</sup>	1		
115	Radeau collecte	M <sup>2</sup>	2		
116	Radeau élevage	M <sup>2</sup>	2		
117	PMT	Unité	2		
118	Épuisette	Unité	5		
119	Glacière	L	0,1		
120	Oxymètre	Unité	50		
121	Embarcation sans moteur	Unité	20		
122	Embarcation avec moteur	Unité	40		
123	Alvins	Unité	0,1		
124	Post-larve	1000 pièces/an	5		
125	Naissain	Unité	0,1		
126	Rori	Unité	0,1		
127				<b>Total AQU (lignes 111 à 126)</b>	
128				<b>Total filières agricoles (lignes 23 + 25 + 27 + 71)</b>	
129				<b>Total filières lagonaires (lignes 110 + 127)</b>	
130				<b>Total des points des spéculations (lignes 128 + 129)</b>	

Cochez la bonne case au regard de votre situation actuelle :

- Je transforme ma propre production dans les limites suivantes : division, séparation, tranchage, découpage, désossage, hachage, dépouillage, broyage, coupage, nettoyage, taillage, décorticage, réduction en poudre, réfrigération, congélation, surgélation ou décongélation, séchage
- J'ai une activité de transformation allant au delà des limites ci-dessus.
- Je ne fais aucune activité de transformation.

### DÉTAILS DE VOS PRODUCTIONS ANNUELLES

Production végétale	
Sous-activité	Cultures
<input type="checkbox"/>	Maraîchage
<input type="checkbox"/>	Fruits
<input type="checkbox"/>	Vivrier
<input type="checkbox"/>	Aromates
<input type="checkbox"/>	Horticulture
<input type="checkbox"/>	Forêt
Production animale	
<input type="checkbox"/> Aviculture (chair)	<input type="checkbox"/> Aviculture (œuf)
<input type="checkbox"/> Ovin (moutons)	<input type="checkbox"/> Caprin (chèvres)
	<input type="checkbox"/> Bovin
	<input type="checkbox"/> Cuniculture (lapins)
	<input type="checkbox"/> Porcin
	<input type="checkbox"/> Équin (chevaux)

J'atteste sur l'honneur que toutes les informations inscrites sur la présente déclaration sont conformes à mon activité et que les spéculations qui y sont déclarées n'ont pas fait l'objet d'une précédente déclaration autre que celle-ci. Je comprends que toute fausse déclaration m'expose à une radiation de l'annuaire CAPL pour une durée maximale de 5 ans.

Le demandeur

Fait à .....

Le ...../...../ .....

**Signature**